

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Compte rendu de la réunion enquêteurs-syndicats / direction du 22 avril 2008

Etaient présents :

Pour les enquêteurs : des enquêteurs des régions Midi Pyrénées, Ile de France, Bourgogne, Bretagne , Aquitaine ont représenté les enquêteurs lors de cette réunion.

Pour la direction : la secrétaire général, le chef de la Coordination des activités d'enquêtes et des méthodes de collecte, le chef du personnel, le Chef de l'unité méthodologie statistique, le chef du RP et la responsable de l'organisation du recensement.

Cette réunion était la première réunion officielle avec la nouvelle Secrétaire générale de l'Insee, même si cette dernière avait déjà géré les négociations avec les enquêtrices prix au cours des premières semaines d'avril.

En préalable nous avons demandé à la direction, comme en janvier qu'elle fasse un **relevé de décision de cette réunion** : en effet, nous constatons trop souvent que la direction nationale de l'Insee prend des positions sur des points lors de ces réunions, qui ne sont pas connues en DR. Un relevé de décision aiderait les enquêteurs à faire valoir leurs droits (par exemple le droit d'être bi-réseau prix/ménage, parfois encore impossible à faire valoir). La direction s'est à nouveau engagée à le faire.

Le paiement de la journée de travail de 5 enquêteurs pour la réunion syndicats-direction a été à nouveau demandé : la direction a commencé à répondre négativement, et a déclaré répondre plus tard. Rappelons que, comme nous essayons d'inviter un panel représentatif des régions, lors de ces réunions, les enquêteurs sont souvent plus de 5. Donc certains d'entre eux continuent de venir à ces réunions en bénévoles. La direction a finalement annoncé une décision mi-figue mi-raisin (*voir relevé de décisions*).

Point sur les activités de recensement

Ce point a été très rarement traité en réunion syndicats-enquêteurs / direction : nous avons demandé qu'une structure permette l'examen :

- de la rémunération des opérations de recensement (à la fois par rapport à l'inflation mais aussi par rapport à la quantité de travail à faire) ;
- , des problèmes de collecte rencontrés sur le terrain et comment y remédier.

La direction a déclaré engager un examen des problèmes posés en réunion et sur le fait de proposer un examen de la rémunération suite au bilan des 5 premières années de collecte.

Recensement des communautés

C'est le seul dossier où un réajustement de la rémunération a été acté par la direction, en janvier. Néanmoins cette année encore, un travail de recopie (feuille n°1) a été demandé, sans rémunération supplémentaire !

La question du principe du « dépôt-retrait » se pose toujours, alors que la réalité est toute autre (contact avec les personnes, ou recopie de listes).

Les BI sont souvent de très mauvaise qualité (pas le sexe, pas la date de naissance...). Les Crous, les foyers de travailleurs, les prisons, mais aussi les gendarmeries répondent mal. De plus, les bilans sont rédigés par les enquêteurs, mais il n'y a pas de changement dans les consignes, ou autres, qui montre que ces remarques sont prises en compte.

La direction annonce des contacts avec les administrations (hôpitaux, prisons...) pour améliorer le travail.

Enquêtes de contrôle

Les enquêteurs font remarquer que ce travail est moins payé que les opérations de recensement dans les communes. C'est un comble dans la mesure où quand il y a des oublis, le travail qui est à faire est le même que celui de recensement !

C'est une tâche que les enquêteurs acceptent car ils savent que la qualité de leur travail futur en dépend, mais c'est tout : en effet, ce travail n'est pas prévisible (le contrôle est évidemment décidé au dernier moment) et non quantifiable à l'avance (s'il y a beaucoup d'oublis ou erreurs, le travail est important !).

La direction explique qu'elle souhaite mettre en place un autre type de contrôle, où un échantillon de communes serait tiré a priori : les zones concernées seraient connues plus en avance. Mais son volume serait très faible.

Enquête qualité sur le RIL

Encore un travail mal payé, pas évident puisque les plans RIL ne correspondent pas forcément à la réalité physique du terrain. Là aussi certaines mairies semblent profiter de l'enquête pour faire faire le travail de cartographie communale à moindre frais par les enquêteurs !

Nouvel échantillon RP et EEC - conséquences sur les zones d'enquêteurs

Nous avons rappelé notre satisfaction du fait que la direction de l'Insee a choisi de prendre en compte, dans ses contraintes techniques, entre autres, le fait de stabiliser au maximum le réseau enquêteurs ; même s'elle indique que vu le tirage aléatoire, les zones actuelles de certains enquêteurs seront supprimées.

Sur le principe, rappelons que nous ne considérons pas comme normal qu'il n'existe pas une garantie qui impose la ré-embauche de ces enquêteurs par d'autres secteurs de la Fonction Publique ou, pour d'autres tâches, par l'Insee.

Nous avons obtenu que pour ce changement, la direction de l'Insee, décide d'une aide et d'un suivi des enquêteurs perdant leur zone. Jamais un tel dispositif n'avait été mis en place préventivement lors des précédents recensements.

Cependant, il faut maintenant que la mise en place de ces principes se fasse dans les meilleures conditions. Nous avons donc insisté sur le fait que la charge de travail des enquêteurs doit être suffisante pour garantir un niveau de vie correct. Notamment, la baisse de charge de travail n'est pas acceptable en ce qu'elle perturbe complètement la vie (prêts, loyer etc.). Nous avons donc demandé que la pratique soit le resserrement du réseau. Nous avons rappelé que lorsque cela arrange l'Insee (délais, etc.) elle sait surcharger des enquêteurs, ou les envoyer loin de leurs domiciles. Cela doit être payé de retour en une non-limitation arbitraire de la charge de travail sur ces critères, comme c'est parfois le cas.

Calendrier et méthode

L'objectif de la direction est que, d'ici le 13 juin les DR fassent un bilan de l'impact sur les zones de travail des enquêteurs, au vu de l'évolution des zones du RP et de celles de l'Enquête Emploi, et qu'elles choisissent définitivement un des deux tirages (par Octopusse) proposé par l'unité de méthodologie de la DG.

Dès maintenant (certaines DR ont commencé), les Dem vont informer les enquêteurs sur l'évolution des zones dans leur région. Seront contactés en premier lieu les enquêtrices et enquêteurs dont la zone va disparaître ou sur laquelle le travail va diminuer.

Nous avons insisté pour que les Dem ne décident pas a priori ce qui est bon pour un enquêteur. L'exemple a été pris sur la suppression de deux zones pour deux enquêteurs. La direction n'a pas à choisir pour ces deux enquêteurs de répartir le travail d'une zone en deux : il faut le proposer aux enquêteurs pour voir si cela peut leur convenir, mais si cela n'est pas le cas, elle n'a pas à l'imposer. En effet, même si cela peut partir d'un bon sentiment, la diminution de charge de travail en deux pour deux personnes n'est pas forcément le choix optimal, étant donné les dégâts que cela peut occasionner sur chacun.

La direction générale laissera une latitude aux Dem pour l'examen des zones à offrir aux enquêteurs mais a présenté quelques critères : 40km du domicile de l'enquêteur commence à être juste, 50km c'est embêtant, +de 50km nouvelle embauche sans doute nécessaire.

La secrétaire générale a approuvé la nécessité du dialogue. En conséquence, la direction s'est engagée à ce que les changements induits par les nouveaux zonages soient présentés et discutés en réunion syndicats-enquêteurs / direction locales : la précédente direction se refusait à cela. Ce n'est pas négligeable pour que ce dossier soit traité en toute transparence !

Un premier bilan (nombre d'enquêteurs touchés, et sur quelles régions) devrait être fourni par la direction de l'Insee, et une présentation faite le 10 juin lors d'une réunion avec la Secrétaire générale

Dispositif d'aide à la reconversion à certains enquêteurs (voir le document de la direction joint)

Un premier jet de ce dispositif a été fourni par la direction, et nous avons fait les remarques suivantes :

- les enquêteurs qui ont une baisse de charge de travail doivent aussi pouvoir en bénéficier ;
- l'Insee doit proposer un plan de financement des éventuelles formations car, l'Insee ne cotisant à aucun fonds pour eux, les enquêteurs n'engrangent aucun droit pour s'en voir proposer : des dispositifs d'aide au ministère ont déjà été mis en place ;
- ce papier doit rectifier un point : les enquêteurs contractuels (en CDI) ont droit de passer des concours internes ;
- l'Insee doit étudier la possibilité pour ces enquêteurs de passer des concours internes : on a déjà vu un enquêteur être admis à passer un concours du Trésor !

La direction refera le point lors de la réunion de juin (elle saura alors le nombre d'enquêteurs concernés).

Remboursement des frais kilométriques

Nous avons rappelé que pour les enquêteurs qui par définition utilisent beaucoup leur véhicule personnel la baisse de pouvoir d'achat due à l'augmentation du prix du carburant est énorme . Comment l'Insee peut-il exiger plusieurs retours à un domicile pour joindre un enquêté quand cela coûte autant !

La secrétaire général a déclaré n'avoir aucune marge de manœuvre concernant le remboursement des frais kilométriques. Elle a rappelé que la hausse de 3% du barème en mars était censée compenser en partie l'inflation et en partie la hausse du coût du carburant.

Nous avons proposé de chercher d'autres solutions pour remédier à cette question qui est désormais une priorité pour les enquêteurs : cartes essence pour tarifs préférentiels, locations de véhicules comme pour les superviseurs...

Cette situation est inadmissible, les syndicats interviendront via leurs fédérations (syndicats au niveau du ministère et de la fonction publique) pour demander un déblocage.

Application informatique de gestion des calendriers pour les enquêteurs bi-réseaux

La possibilité d'être enquêteur bi-réseau commence à s'étendre : les enquêteurs arrivent à faire valoir ce droit énoncé par la direction dans de plus en plus de DR. Certaines sont encore récalcitrantes.

La direction a mis en place, sans en avertir les enquêteur ni les organisations syndicales une application informatique qui permet aux gestionnaires de consulter les calendriers des enquêteurs (formation, congés, mais aussi jours de produits frais, enquêtes auprès des ménages...).

Nous avons protesté contre cet outil, essentiellement demandé par les DR récalcitrantes. En effet, cet outil, informatique, autorise l'appréciation sur la charge de travail absorbable par un enquêteur.

A défaut de suppression, ce que ne veut pas la direction nous avons demandé :

- la suppression des périodes d'enquêtes Dem pour lesquelles la charge de travail est trop sous entendue au profit de la seule indication des journées de formation ;
- l'établissement d'une charte des utilisateurs, comme c'est toujours le cas lorsqu'on manipule des données individuelles ;
- l'information à tous les enquêteurs sur l'utilisation de cette application et des données stockées;

Informatique

La **sécurisation** des postes CAPI provoque de nombreux bogues, et fait perdre beaucoup de temps -et d'argent-aux enquêteurs depuis septembre. Une note spécifique permettra la rémunération à hauteur de 2h ou 4h lorsqu'il y a eu le déplacement d'un enquêteur à la DR

Indemnisation des bogues :Nous avons redemandé la réactualisation de la note sur les bogues informatiques et précisé que nous voulions la rémunération :

- du temps passé en DR lors du retour à la DR (comme pour le bogue de la sécurisation), ;
- du temps passé à domicile lorsqu'il y a eu un temps notable (ou à répétition) passé à essayer de résoudre un dysfonctionnement informatique ;
- d'une indemnisation lorsque l'incident, en début ou milieu de journée empêche la réalisation d'enquête, et laisse l'enquêteur dans l'impossibilité de gérer ce temps comme un temps libre.

Nous avons à nouveau demandé que la **sauvegarde** des enquêtes puisse se faire, cryptée, sur une clé USB et non sur serveur (enquêteurs partant en vacances avec leur ordinateur pour faire des enquêtes par téléphone, enquêteurs ne rentrant pas chez eux tous les soirs, liberté d'organisation...).

La direction devrait étudier la possibilité de sauvegarder les enquêtes sur une clé USB (il faut un code pour que les données soient cryptées). On espère qu'une "malencontreuse" difficulté technique ne va pas empêcher cela.

Mise en place d'une passerelle pour les enquêteurs dont la ligne est dégroupée

Ce système est encore en test, et il a occasionné de nombreux passages en DR !

ANPE, dossiers chômage

La direction devait étudier la mise en place d'un courrier type permettant à la DR d'informer les antennes ANPE ou Assedics sur l'annexe IV dont les enquêteurs bénéficient. Elle devait également étudier le type d'information permettant aux enquêteurs connaître leurs droits engrangés et donc planifier leur budget.

Nous avons à nouveau demandé cela, ainsi qu'une information des conséquences des changements de fin d'année dernière sur les calculs de droits (qui ne se font plus automatiquement tous les mois). Les enquêteurs, mais aussi les gestionnaires n'y comprennent rien !

Cahier hygiène et sécurité

Ce cahier a été mis en place pour que tous les enquêteurs, à l'instar de ce qui existe pour les agents travaillant dans les bureaux, puissent signaler des agressions (physiques, verbales...), des situations de travail difficile etc. Ce cahier n'a toujours pas été présenté à tous les enquêteurs : nous avons demandé à la direction de le faire.

Lors du Comité Hygiène et Sécurité de l'Insee du 27 mai le premier bilan du fonctionnement de ce cahier sera présenté. Nous en ferons un compte rendu.

Par ailleurs, lors de la préparation de la réunion, plusieurs cas difficiles (agressions, incendies dans des quartiers difficiles, présence de rats, personnes menaçantes...) ont été évoqués. Le droit de retrait, droit de tout salarié quand il estime qu'il y a un danger pour effectuer son travail, a été discuté : un registre de droit de retrait existe dans chaque DR. Nous verrons, notamment après le CTPHS, comment utiliser cette piste au mieux.

Prime de précarité, congés payés

Nous avons signalé ces problèmes pour que la secrétaire générale les connaisse. Elle nous a répondu que la prime de précarité n'existait pas pour les agents publics.

Quant aux congés payés, nous en avons demandé à nouveau l'explication par une note accompagnant la paie, de manière suffisamment régulière.

Certaines difficultés sur des enquêtes

Un bilan a été demandé sur les opérations numéro vert, ou lien avec des psychologues sur certaines enquêtes. La direction a avoué avoir fait des bilans partiels mais ne les avoir pas communiqués aux enquêteurs. Par contre elle a pris la décision de ne pas renouveler l'opération pour d'autres enquêtes (HID famille) alors que les enquêteurs disent qu'il faut trouver un moyen de d'aider les enquêtés comme les enquêteurs pour ces enquêtes difficiles.

Quant à HSA, l'anonymat n'est pas préservé puisqu'on demande les noms (ainsi que les noms de jeune fille) aux enquêtés sans que cela ait été annoncé en formation, ni l'argumentation présentée.

Information des enquêteurs bénéficiant du décret 86-83

Nous avons demandé pour la première fois à la secrétaire générale ce que nous avons demandé depuis trois ans à la précédente direction : l'information de leurs droits aux enquêteurs bénéficiant du décret 86-83, une formation pour les agents des SAR et des Dem qui les gèrent (récemment une enquêtrice en congé maladie n'a pas bénéficié du paiement direct par l'Insee de ses indemnités journalières, alors qu'elle y avait droit).

Paris, le 29 avril 2008